

# VICTOR HUGO

## TABLE

1823	Han d'Islande ( <i>Chap. XLVIII</i> ) .....	7
	Le Dernier Jour d'un condamné <i>(Préface)</i> .....	8
1834	Littérature et philosophie mêlées .....	39
	Claude Gueux ( <i>Fin de récit</i> ) .....	41
1840	L'exécution de Louis XVI.....	49
1842	La guillotine à Alger .....	53
1846	Dicté par moi le 6 juin .....	55
	Journal de ce que j'apprends chaque jour ( <i>26 juillet</i> ) .....	57
	Visite à la Conciergerie .....	58
	Journal de ce que j'apprends chaque jour ( <i>26 octobre</i> ) .....	61
1847	Loi sur les prisons <i>(Projet de discours)</i> .....	61
1848	La peine de mort <i>(Discours à la Constituante)</i> .....	69
	La peine de mort <i>(Discours non prononcé)</i> .....	71
1849	Les meurtriers du général Bréa .....	79
1850	La déportation .....	85
1851	La liberté de la presse <i>(Discours non prononcé)</i> .....	88
	Pour Charles Hugo <i>(Procès de l'événement)</i> .....	90
	Choses vues ( <i>16 octobre</i> ) .....	105
1852	La religion est glorifiée, <i>I sacer esto</i> ..	106
1853	Sur la tombe de Jean Bousquet .....	108
1854	Aux habitants de Guernesey .....	111
	Lettre à lord Palmerston .....	126
	Choses vues ( <i>11 février</i> ) .....	140
1855	Choses vues .....	142
	Sur Tapner .....	143
1856	L'Echafaud .....	169
1859	Choses vues ( <i>octobre</i> ) .....	171
	Aux Etats-Unis d'Amérique .....	171
	Choses vues .....	176
1860	Lettre à M. Heurtelou .....	176
	La Fin de Satan – le Gibet .....	178

# ÉCRITS SUR LA PEINE DE MORT

© ACTES SUD, 1979, 1992  
ISBN 2-7427-3674-3

*Nous remercions MM. Jean et Jean-Baptiste Hugo  
pour leur aide.*

1862	Les condamnés de Charleroi .....	182
	Lettre à M. Bost, pasteur à Genève .....	186
	Autre lettre à M. Bost .....	203
	Actes et paroles II .....	204
	Réflexions sur le bourreau .....	207
1863	Au président du meeting de Liège .....	212
	A Van Lhoest <i>(La Gazette de Mons)</i> .....	213
	Au directeur du journal <i>La Nation</i> ....	214
	A Antonio-Maria Padilla .....	215
1865	Au comité central italien pour l'abolition .....	216
	A M. Lilly .....	217
	La statue de Beccaria .....	219
1866	A Alfred Asseline .....	220
	A Alfred Asseline (2) .....	221
1867	A l'Angleterre, sur les Fenians .....	222
	Au président de la République mexicaine .....	226
	Actes et paroles II .....	231
	A M. Pedro de Brito Aranha .....	232
1868	Choses vues .....	233
1869	L'homme qui rit .....	234
	A Charles Hugo .....	235
1870	L'Echafaud .....	237
1871	Lettre aux rédacteurs du <i>Rappel</i> .....	247
	A M. Léon Bigot .....	250
	Choses vues ( <i>28 novembre</i> ) .....	258
	A M. Robert Hyenne .....	259
1872	Choses vues .....	260
	Aux journaux .....	261
1875	Pour un soldat .....	264
1880	Toisième discours pour l'amnistie .....	268
	Au Sénat .....	271
1882	Choses vues ( <i>8 mars</i> ) .....	272
	Arabi .....	273
1885	Aimer, c'est agir .....	276
	Lecture de Raymond Jean .....	277

19 mai 1885.  
Aimer, c'est agir.

Victor Hugo est mort le 22 mai 1885.

LECTURE DE  
RAYMOND JEAN

L'avantage incontesté de Victor Hugo sur tous ceux qui ont débattu, débattent ou débattront de la peine de mort, est sa capacité d'émotion et d'imagination visuelles. L'échafaud, il le voit. La guillotine, il la voit. Et il la montre. Ainsi, dans *les Misérables*, il la met sous les yeux de Mgr Myriel : "Avoir vu la guillotine fut pour lui un choc... L'échafaud, en effet, quand il est là, dressé et debout, a quelque chose qui hallucine. On peut avoir une certaine indifférence sur la peine de mort, ne point se prononcer, dire oui et non, tant qu'on n'a pas vu une guillotine ; mais si l'on en rencontre une, la secousse est violente, il faut se décider et prendre parti pour ou contre."

Ce n'est pas une mauvaise façon de poser le problème. Hugo a publié *le Dernier Jour d'un condamné* en 1829. Il n'avait que vingt-sept ans. Vingt-sept ans qui lui avaient suffi pour regarder autour de lui et voir dans les rues, sur les places, devant les prisons, ce qu'on y voyait encore quotidiennement en son temps : la mise en scène hideuse du supplice. Il raconte dans une lettre au

pasteur Bost de Genève qu'à seize ans, passant un jour sur la place du palais de justice, il vit, attachée à un poteau, une jeune femme – une "voleuse" – qu'un bourreau marquait au fer rouge après lui avoir dénudé l'épaule : "Le fer et le poing du bourreau disparaissent dans une fumée blanche. J'ai encore dans l'oreille, après plus de quarante ans, et j'aurai toujours dans l'âme, l'épouvantable cri de la suppliciée. Pour moi, c'était une voleuse, ce fut une martyre." Il déclare qu'il sortit de cette vision déterminé à combattre à jamais *les mauvaises actions de la loi*.

C'est une formule qu'il faut méditer. Elle résume avec force la position très nette, très claire, très ferme de Hugo en face d'un certain type de châtiment (un mot qu'il connaît bien, mais qu'il réserve à un meilleur usage !). Position qui fut la sienne pendant toute son existence et qui est peut-être un des éléments les plus *constants* de son éthique : on le sait en général assez peu, et pourtant il s'agit là d'une dimension fondamentale de sa pensée et de son action. Et quand un penseur, un militant, est d'abord un visionnaire, on ne s'étonnera pas que la source de ses conduites se soit trouvée dans les "choses vues" par son regard d'enfant ou de jeune homme. Adèle Hugo signale dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* que, tout petit, sur les routes d'Espagne où guerroyait son père, il avait déjà été secoué par le spectacle d'un tréteau de bois où l'on allait garrotter un homme, et que, plus tard, des exécutions publiques comme celles

de Louvel en 1820 ou du parricide Jean Martin à qui l'on trancha le poing, puis la tête, en place de Grève en 1825, le marquèrent, le "traumatisèrent", pour parler comme aujourd'hui, viollement. Lui-même a dit très clairement dans sa préface de 1832 du *Dernier Jour d'un condamné* que c'est "le lendemain de l'exécution d'Ulbach" qu'il entreprit d'écrire son livre. Ce garçon de vingt ans avait poignardé une fille de dix-huit ans par désespoir d'amour. Il avait déclaré à l'instruction : "Dès mon enfance je sentais déjà du dégoût pour la vie. Je voyais les autres jouir des caresses de leurs parents et je n'avais ni père ni mère... Je m'étais attaché à cette Aimée... Elle était tout pour moi : je ne tenais qu'à elle dans le monde. Puisqu'elle n'est plus, je mourrai sans regret." Il fut décapité en place de Grève le 10 septembre 1827. Un mois avant la rédaction de la *Préface de Cromwell* qui disait l'intensité et la permanence du drame inscrit au cœur de l'homme. Hugo imagina, minute par minute, les dernières heures du condamné à Bicêtre : "En ce moment on le confesse, en ce moment on lui coupe les cheveux, en ce moment on lui lie les mains", et en fit son récit. Au centre de sa méditation, bien entendu, la guillotine. Il se trouve que, dans le cas d'Ulbach, il l'avait probablement vue la veille de l'exécution, place de Grève, alors qu'on procédait à une "répétition" générale : on constatait que le couperet glissait mal, qu'il fallait graisser les rainures. Une fois de plus, le contact visuel, immédiat, impitoyable.

A quoi il faut ajouter toutes les vibrations de l'imaginaire et même de la mémoire. Car la guillotine est aussi une mémoire : celle des journées de la Terreur et du sinistre théâtre de rue qu'elles dispensaient. Les esprits du XIX<sup>e</sup> siècle en ont été durablement hantés. Jusqu'au fantasme. Jusqu'au cauchemar. Jusqu'au mythe. Témoins Chateaubriand, Balzac, Michelet et surtout Hugo lui-même. C'est un de ses mérites de n'avoir pas dissimulé que les révolutions, si glorieuses fussent-elles, se privaient rarement du baptême et du spectacle du sang, et étaient, dans leur vertige de rigueur et de justice, les premières pourvoyeuses de la peine de mort : "Les révolutions produisent de ces épouvantables semeurs", dit-il à propos d'un fanatique du rituel "terroriste" dans un texte de *Choses vues*. Un curieux texte où l'on verra qu'il n'hésite pas à évoquer l'exécution de Louis XVI avec réalisme et *pitié*. Cela mérite encore d'être souligné, car l'histoire a pris l'habitude de présenter l'exécution du roi comme une scène violente, terrible, mais aseptisée, ne relevant guère de la description ou de l'observation concrète. Hugo, lui, la décrit, l'observe : "... Sanson, saisissant aux cheveux la tête coupée de Louis XVI, la présenta au peuple et en laissa, pendant quelques instants, ruisseler le sang sur l'échafaud. Dans ce même moment, son valet ou son aide défaisait ce qu'on appelait *les sangles* ; et, tandis que la foule considérait tour à tour le corps du roi entièrement vêtu de blanc, comme nous l'avons dit, et encore attaché, mains liées derrière

le dos, sur la planche-bascule, et cette tête dont le profil doux et bon se détachait sur les arbres brumeux et sombres des Tuileries..." Cette citation, non pour pleurer sur Louis XVI, mais pour montrer qu'aux yeux de Victor Hugo le problème de la peine de mort se pose, du prince au manant, sans distinction, que l'horreur est dans l'acte de tuer spectaculairement et légalement et que cela n'a rien à voir avec l'appréciation qu'on peut être amené à porter sur la nature du crime ou la personne du criminel. Encore qu'il ne se prive pas de rappeler qu'il existe un usage *de classe* de la guillotine. En 1830, le terrible égalitarisme devant le supplice qu'avait instauré la Révolution n'est plus qu'un souvenir lointain et si la Chambre ouvre un débat – éphémère – sur la peine capitale, c'est qu'elle hésite à envoyer sous le couperet quatre "notables" comploteurs : "Nous ne voulons pas que la mécanique de Guillotin morde les hautes classes", dit Hugo et, ce disant, il voit loin et clair.

A ces contradictions, il oppose l'universalisme d'une pensée qui refuse de s'arrêter aux situations particulières pour ne prendre en considération qu'une réalité générale qu'il estime injustifiable et qui est d'abord pour lui, il faut y revenir, une réalité concrète, physique. Cette manière "physique" de dire et de dénoncer la guillotine, il y voit presque un fait de langage. Le *mot* est atroce, le *mot* est imprononçable, il fait frissonner. Et c'est du Hugo tout pur que nous entendons, quand nous lisons : "La

guillotine, c'est toujours avec répugnance qu'on écrit ce mot hideux..." Ou : "La guillotine, puisqu'il faut l'appeler par son nom..." Le mot est aussi affreux que la chose. Le signe aussi terrible que l'épreuve de la vue. On ne reprochera pas à Hugo de ne pas se saisir, dans ce combat comme dans tant d'autres, de ses armes de poète. Il le fait sans hésitation, sans complexe. Non, certes, que l'échafaud soit objet de poésie, même noire. Mais parce que la langue du vers, par ses pulsations, par sa houle, est parfaitement propre à transmettre le sentiment d'épouvante et d'horreur que fait naître en lui la mise en scène de la mise à mort. Deux fois, au moins, il a "poétiquement" stigmatisé la guillotine dans des textes réunis ici. Ils s'intitulent tous deux *l'Echafaud* et se trouvent l'un dans *la Légende des siècles*, l'autre dans *les Quatre Vents de l'esprit*.

Dans le premier il sait joindre la force de la dénonciation, implacable...

*Et la peine de mort remmenant ses valets,  
Juges, prêtres, était rentrée en son palais,  
Avec son tombereau terrible dont la roue,  
Silencieuse, laisse un sillon dans la boue  
Qui se remplit de sang, siège qu'elle a passé...*

à celle de l'image, inéluctable...

*Sa lumière rendait l'échafaud plus difforme.  
L'astre se répétait dans le triangle énorme ;  
Il y jetait ainsi qu'en un lac son reflet...*

Dans le second, il élargit sa vision à l'horrible union, aux noces sanglantes de la guillotine et de la foule qu'il repousse comme une collusion monstrueuse.

*Qu'est-ce donc qu'il nous veut, l'échafaud,  
Cette charpente spectre accoutumée aux foules,  
Cet îlot noir qu'assiège et que bat de ses houles  
La multitude aux flots inquiets et mouvants,  
Ce sépulcre qui vient attaquer les vivants,  
Et qui, sur les palais ainsi que sur les bouges,  
Surgit, levant un glaive au bout de ses bras  
rouges ?...*

Mélodrame ? Facile théâtre d'ombres ? Lyrisme cousu de gros effets ? Peut-être. Mais c'est par ces moyens que Victor Hugo a réussi à sensibiliser efficacement un certain nombre de ses contemporains au problème de la peine de mort. Et il est le premier conscient de ce que signifie le recours à un tel arsenal d'images : une manière d'atteindre l'homme au niveau des *représentations* qu'il peut se faire de telle ou telle réalité et lui interdire l'alibi, le refuge des considérations abstraites. Son rôle de poète est là. Il l'assume sans réserve. Au prix de grandiloquences, d'outrances, au prix de tout un exhibitionnisme que certains récuseront. Lui, l'accepte. Et il accepte de jouer, s'il le faut, sur les *nerfs* de ses interlocuteurs, de ses lecteurs. Dans la préface du *Dernier Jour d'un condamné*, il le dit crûment. Il annonce, au détour d'une page,

que ce qu'il s'apprête à écrire va "donner mal aux nerfs aux femmes des procureurs du roi". Et le passage qui suit est effroyable. Hugo y raconte dans le détail, sans rien omettre, sans rien épargner, sans aucun ménagement, une exécution qui eut lieu à Pamiers, en septembre 1832, vraie scène de boucherie où le bourreau dut s'y reprendre à *cinq fois* pour parvenir à décapiter le condamné dont le cou n'était qu'entamé à chacune des tentatives : évocation hallucinante, sans doute une des plus atrocement réalistes de toutes celles que peut prodiguer son œuvre, mais en un sens exemplaire. Insoutenable. Se terminant par ces simples mots : "Cela s'est fait. Cela s'est vu. Oui."

Il n'était peut-être pas inutile d'insister sur cette obsession hugolienne de "l'horrible machine écarlate", et de montrer justement qu'elle est hugolienne en ceci qu'elle passe toujours par la médiation des yeux, du corps, des mains, du mot. D'autres auraient été retenus par les barrières de la pudeur, du goût. Le génie de Hugo est de les transgresser quand la cause l'exige.

Il ne faudrait pas penser pour autant que Victor Hugo se trouve démunis d'arguments d'une autre nature que *visuelle* dans ce redoutable débat sur la peine de mort. Il ne craint nullement de l'aborder en termes de raison et de logique et on sera frappé, à ce propos, de constater que dans la préface de 1832 du *Dernier Jour d'un condamné* – texte auquel il

faut décidément toujours revenir – il a su développer, avec une vigueur et une clarté qui saisissent, les thèmes majeurs des "abolitionnistes". Sont-ils modernes ? Sont-ils éternels ? Ils demeurent en tout cas pleinement valables aujourd'hui et constituent le fond de l'argumentation que l'on peut encore présenter aujourd'hui. Les voici, classés et mis en ordre par lui comme un ensemble couplé d'objections et de réponses :

**PREMIÈRE OBJECTION :** Il importe de retrancher de la communauté sociale un membre qui lui a nui et qui peut lui nuire encore. **RÉPONSE :** "S'il ne s'agissait que de cela, la prison perpétuelle suffirait." Vous objectez qu'on peut s'échapper d'une prison ? "Si vous ne croyez pas à la solidité des barreaux de fer, comment osez-vous avoir des ménageries ? Pas de bourreau où le geôlier suffit."

**DEUXIÈME OBJECTION :** Il faut que la société se venge, que la société punisse. **RÉPONSE :** "Se venger est de l'individu, punir est de Dieu. La société est entre deux. Le châtiment est au-dessus d'elle, la vengeance au-dessous. Elle ne doit pas «punir pour se venger», elle doit corriger pour améliorer."

**TROISIÈME OBJECTION :** Il faut faire des exemples, il faut épouvanter, par le spectacle du sort réservé aux criminels, ceux qui seraient tentés de les imiter. **RÉPONSE :** "Eh bien, nous nions qu'il y ait exemple. Nous nions que le spectacle des supplices produise l'effet qu'on en attend." Ou

alors, "rendez-nous le XVI<sup>e</sup> siècle, rendez-nous la variété des supplices, rendez-nous Farinacci, rendez-nous les tourmenteurs jurés, rendez-nous le gibet, la roue, le bûcher, l'estrade, l'essorillement, l'écartèlement... rendez-nous Montfaucon, ses seize piliers de pierre, ses brutes assises, ses caves à ossements, ses poutres, ses crocs, ses chaînes, ses brochettes de squelettes"...

Raisonnement en un sens irréfutable que Hugo ne craint pas d'opposer dans sa brutalité à ceux qui s'accrochent à "la théorie routinière de l'exemple" et qu'il constraint à aller jusqu'au bout de leur logique. Il a une confiance obstinée en la force de ses contre-arguments puisque, après les avoir exposés, il s'écrie bravement, ou plutôt péremptoirement (mais ce péremptoire-là est à la mesure de sa résolution et de son courage) : "Toutes les raisons pour la peine de mort, les voilà donc démolies. Voilà tous les syllogismes des parquets mis à néant. Tous ces copeaux de réquisitoire, les voilà balayés et réduits en cendres."

On admirera sa conviction. Il avait la certitude qu'elle serait tôt ou tard partagée et prise en compte par l'opinion publique. Toutefois, il sentait bien que les obstacles à vaincre étaient immenses et surtout que, même chez ceux qui optaient en leur for intérieur pour la thèse de l'abolition, l'adhésion intime n'entraînait pas *ipso facto* l'adhésion "politique". A ce sujet, une allusion de lui mérite d'être relevée, parce qu'elle est piquante. Il parle dans un

texte de 1851, repris dans *Actes et paroles*, de la position de Louis-Philippe qui disait de la peine de mort : "Je l'ai détestée toute ma vie" (à une époque où elle était sérieusement remise en question, même de la part de Guizot, même de la part du duc de Broglie). On sera frappé de constater que, un siècle et demi après, cette détestation distinguée continuait à faire des adeptes tout en restant aussi inopérante, puisque, à peu de chose près, c'est en ces termes qu'un président de la République de l'année 1979 et son ministre de la Justice s'exprimaient sur ce problème, au moment même où il allait être l'objet d'un débat décisif à l'Assemblée nationale. Le ministre précisait même, pour prendre l'opinion à témoin de l'authenticité de ses sentiments, que ce n'était pas de son côté que se trouvaient les vrais partisans de la peine de mort, mais du côté des abolitionnistes qui compromettaient tout par leur attitude "frénétique", en s'imaginant "qu'il suffit de supprimer la peine capitale sans la remplacer par une peine très lourde, dissuasive à l'égard des criminels et protectrice à l'égard de la société" et provoquant "par la brutalité de cette position irréaliste des réactions de blocage\*". Le mot *frénétique* est savoureux. Il était à la mode à l'époque de Victor Hugo pour désigner un certain comportement romantique, dans le style de la bataille d'Hernani. Il s'adapte cependant assez peu à la sérénité calme

\* Alain Peyrefitte, interview dans le journal *le Monde*, 17 juillet 1979.

et grave du poète, à sa volonté tranquille, patiente et presque douloureuse de persuasion, chaque fois qu'il aborde ce difficile problème de la peine capitale. Il s'adapte encore moins à la position de ceux qui essaient aujourd'hui, par des arguments précis et pesés, de montrer le caractère anachronique et rétrograde de la peine de mort. Mais le ministre de 1979 parlait tout de même de frénésie et il s'aventurait jusqu'à de prophétiques mises en garde : "La nature se venge de ce qu'on veut faire sans elle — la nature sociale aussi bien que la nature physique." Victor Hugo aurait été ravi d'apprendre que la nature sociale demande, exige la peine de mort ! Il n'a jamais cessé de militer dans le sens contraire, de dire, d'affirmer, de clamer que c'est l'honneur, l'épanouissement d'une société cohérente, et la manifestation de son *progrès*, de sa marche dans la voie de la civilisation, que l'abolition de ce rituel sanglant où il ne voyait que barbarie légale. Il agissait sans relâche, pendant que dans les hautes sphères on se contentait de "détester" et sur ce plan-là personne, ni hier ni aujourd'hui, n'est en mesure de lui donner des leçons.

A qui en doutierait, il suffirait de dérouler la longue liste des interventions qu'il n'a jamais cessé de faire, au long de sa vie, sur ce problème chaque fois que l'occasion s'en est présentée. Non pas des interventions vagues ou de hasard, mais toujours motivées par une *cause*, précise, parfaitement circonstanciée. Et révélatrice de sa volonté de ne pas prendre une position qui ne serait que

théorique, qui ne serait pas susceptible d'application concrète, historique. C'est ainsi qu'en 1849 il exprime son opinion sur l'exécution des meurtriers du général Bréa. En 1854, pendant son exil, il fait connaître ses sentiments sur des exécutions qui ont lieu à Jersey et à Guernesey, notamment sur celle de Tapner dans la deuxième de ces îles. La même année, pour Tapner encore, il écrit au ministre anglais lord Palmerston. En 1859, il prend fait et cause pour John Brown, un Blanc américain révolté en faveur de ses frères noirs et condamné à mort "dans la patrie de Washington". En 1867, il intervient au Mexique. En 1875, il s'oppose à l'exécution du soldat Blanc, du 112<sup>e</sup> de ligne, condamné à mort "pour insulte grave envers son supérieur". Il ne s'arrête jamais. Il se mobilise sans relâche. Il donne l'exemple d'un militantisme infatigable. Il est partout où l'échafaud se dresse, où le peloton s'apprête. Et il arrive que ces terribles affaires qui sont toujours celles des "autres" (dont il se mêle avec l'audace de sa générosité offensive) soient aussi les siennes. Par exemple, quand son fils Charles est inculpé en 1851, en même temps que le journal *l'Événement*, pour avoir, en écrivant contre la peine de mort, "outré la loi". Il bondit à son secours comme un lion et l'on entend sa voix dans le prétoire. Voix un peu tonitruante peut-être, mais émouvante en ceci qu'elle est celle d'un père qui déclare très haut se reconnaître en son fils et reconnaître ses luttes dans les siennes. Hugo s'empare de l'occasion de cette intervention

devant la cour d'assises de la Seine pour déployer le vaste registre de son éloquence avec une diversité de timbre qui étonne : l'ironie, le recours au comique ne lui font pas peur, l'ostentation de l'amour paternel non plus, il ne recule pas devant la véhémence acerbe quand il s'agit de contester le concept de "respect des lois" et encore moins devant le pathétique, s'il s'agit de prendre la défense (en étendant au besoin le bras vers le Christ qui est au fond de la salle, au-dessus du tribunal) de ceux qui "osent croire et dire qu'une machine à couper des têtes est de trop dans une société qui a pour livre l'Evangile".

L'exemple suprême de ce type d'intervention oratoire est d'ailleurs fourni par les discours que Hugo a été amené à prononcer sur (c'est-à-dire : contre) la peine de mort devant de grandes instances nationales, par exemple devant l'Assemblée constituante en 1848 ou au Sénat en 1880. Il s'y exprime avec une intensité que l'on peut juger théâtrale – et ce, d'autant plus que les comptes rendus officiels des débats semblent souligner avec complaisance et gaucherie les réactions d'enthousiasme du public, alors que Hugo, on le sait, avait une voix qui portait peu et ne permettait pas des effets de premier ordre –, mais il dit sans ambages ce qu'il a à dire et mobilise toutes les ressources de son verbe, de son cœur et de sa conscience pour soutenir cette unique conclusion : "Je vote l'abolition pure, simple et définitive de la peine de mort."

Phrase prononcée le 15 septembre 1848, à la tribune de l'Assemblée constituante. Que pensait Hugo

en lançant ces mots ? Qu'il serait entendu ? Qu'il avançait dans le sens de l'histoire ? Qu'il apportait sa pierre, ferme et solide, à un édifice qui ne tarderait pas à être debout ? Il est évident qu'il se payait d'illusions. Volontairement peut-être. Mais peut-être pas. On est frappé de lire dans une lettre qu'il écrivait, de Hauteville-House, en février 1863 au président d'un meeting organisé à Liège :

"L'abolition de la peine de mort est désormais certaine dans les pays civilisés ; l'inviolabilité humaine est le point de départ de tous les principes, ce sera l'honneur du XIX<sup>e</sup> siècle d'avoir fait de cette vérité philosophique une réalité sociale et d'avoir effacé du front auguste de la civilisation la tache de sang."

Le XIX<sup>e</sup> siècle n'a pas eu cet honneur. Et le XX<sup>e</sup> siècle débat encore. Du moins, Victor Hugo, lui, a-t-il eu l'honneur de n'avoir jamais ménagé ses forces dans cette bataille où il s'est engagé corps et âme ! En lisant des écrits qui s'échelonnent de 1823 à 1882, on voit que sa vie entière a été traversée, et comme portée, par cette lutte. Non seulement des discours, des préfaces, des interventions publiques en jalonnent le cours, mais, à tout moment, des lettres, des messages, des billets, des appels, des notes, des signes. Et si, de sa jeunesse à sa vieillesse, Hugo n'a jamais failli, jamais varié dans sa détermination, c'est précisément que sa conviction s'était formée au moment même où sa conscience et ses yeux d'adolescent découvraient le

monde. Ce qu'il y voyait, c'était sous le déguisement de la justice la persistance de la force, et d'une force primitive. Le spectacle sanglant de l'échafaud qui avait tellement marqué ses jeunes années avait ancré en lui la certitude qu'une exécution publique était d'abord la manifestation d'une violence, d'un pouvoir *violent* que s'octroie la société. C'est ce que dit Michel Foucault dans *Surveiller et punir*, lorsqu'il écrit, des raisons qui fondent le rituel du supplice : "Toutes ces raisons font de l'exécution publique, plus qu'une œuvre de justice, une manifestation de force ; ou plutôt c'est la justice comme force physique, matérielle et redoutable qui s'y déploie. La cérémonie du supplice fait éclater en plein jour le rapport de force qui donne son pouvoir à la loi."

En face de cette force, Hugo dresse une parole. Il a voulu qu'elle soit éclatante et sonore, puisque, selon un mot du pasteur Bost qu'il se plaît à citer : "Nos magistrats considèrent en général cette question comme *ennuyeuse* : ils connaissent, disent-ils, toutes ces objections, et il n'y a rien de neuf à dire" (il ajoutait, lui, Hugo, que c'était là le cri éternel des vieux parlementaires, de ces vieux procureurs qu'il abhorrait : *A mort ! et allons dîner !*). A cet ennui aristocratique, il faut bien répondre par une sorte de bruit et de tapage plébéien. Il s'y consacre inlassablement et avec toutes les ressources de son métier. Sa meilleure arme est au fond celle qu'il a toujours le mieux fourbie : la rhétorique. Métaphore, anaphore, amplification, répétition,

prosopopée, redondance, tout est convoqué pour dire la hideur et l'infamie du supplice. C'est une longue interpellation qui devait conduire à la décision de 1981, proposée par le ministre de la Justice, Robert Badinter : abolir la peine de mort, mettre la guillotine au musée de l'histoire.